

Compte rendu de l'audience de l'intersyndicale AESH le 3 octobre 2023 au Rectorat.

Début de l'audience : 13h50

OS présentes : FSU (SNUipp et SNES), CGT Educ'action, SNALC, SUD Education, FO, absence excusée pour Sud Lutte des classes.

Rectorat : Mme Perrochet (SAG AESH), Mme Hagopian (Secrétaire Général Adjointe de Mme la Rectrice), Mme Ozdemir (Secrétaire Générale de la DSDEN 38), M. Legendre IEN ASH de Savoie, et M. Richard (DRH DSDEN 38), absente excusée Mme Charrière.

Les OS ont présenté aux représentants du rectorat les revendications portées en intersyndicale pour cette journée de mobilisation des AESH puis chaque OS a pu exprimer individuellement les différentes problématiques remontées et/ou rencontrées sur le terrain.

Revendications :

Un vrai statut de la fonction publique catégorie B

L'abandon des PIAL

L'augmentation réelle et significative des rémunérations

Un temps complet pour 24 heures travaillées

L'abandon du projet de fusion AED/AESH en ARE

Les constats des OS sur les remontées de terrain :

- Problème des paies : retenue des IJ sans avertissement laissant les AESH avec parfois une trentaine d'euros par mois
- L'absence de réponse par la boîte mail « contact AESH » du rectorat
- L'abus de pouvoir constaté de la part d'AESH référentes avec peur des AESH / menaces sur changement EDT / discours dégradants
- Informations par téléphone de changement d'établissement la veille pour le lendemain
- Le remaniement total au sein de plusieurs PIAL sur la notification des accompagnements et l'attribution des EDT des AESH / non-respect des vœux des AESH / mutation des AESH de lycée sur des maternelles (par ex) non souhaitée
- Des AESH accompagnant entre 5 à 8 élèves en même temps
- Manque important d'AESH au vu du nombre de notifications
- Nombre important de démissions / burn-out / arrêt maladie des AESH
- Le manque de diffusion des informations des PIAL vers les AESH (ex : les fiches SST)
- La demande de formation continue (hors 60h obligatoires) des AESH et de formations conjointes AESH-PE-directeur·rice d'établissements
- Le manque de reconnaissance des établissements sur l'intégration des AESH en tant que membres à part entière des équipes éducatives

- 5 PIAL et 1 secteur de PIAL avec des remontées de personnels récurrentes : Crolles – Saint Martin d'Hères – Échirolles 1 – Échirolles 2 - Bourgoin-Jallieu et le Nord Isère
- Rappeler les fonctions des intervenants au sein des PIAL : fiche de missions pour les AESH référentes et fiche de poste des coordonnateurs de PIAL
- Des directions d'établissements qui imposent aux AESH l'accompagnement d'enfants non notifiés
- La problématique des EDT à construire par les CDE avec plusieurs AESH sur plusieurs établissements
- La prime d'inflation proratisée selon la quotité du temps de travail
- L'évolution des PIAL en PAS
- La différence de fonctionnement des PIAL au sein d'un même secteur ou même à l'échelle académique et leur trop grande latitude de main d'oeuvre
- Problème de recrutement d'AESH : fonction non valorisée et mal rémunérée
- Rappel de la demande d'un état des lieux sur le nombre d'AESH et le nombre de notification MDPH sur une période donnée.

Les réponses des représentants du rectorat :

1 / Les revendications intersyndicales

« Nous les entendons, elles seront remontées au ministère et ne sont pas nouvelles. Nous comprenons qu'elles soient toujours les mêmes et toujours d'actualité, notamment l'accès au statut.

Comme vous, nous avons les mêmes infos, nous n'avons pas encore de précisions concernant le projet de fusion des missions et l'évolution des PIAL en PAS. »

2 / Le transfert des contrats des lycées Monge et Vaucanson vers le SAG

« Nous sommes toujours en année de transfert, date butoir que l'on espère tenir : 31 décembre 2024.

Plus de 1800 contrats en transfert au SAG + 550 nouveaux contrats. Plus de 2300 contrats à traiter, c'est un processus administratif long.

On a des situations d'arrêts transmis, pas traitées, pas enregistrées, des régularisations sont en cours.

Ces situations ressortiront lors du transfert et il y aura des régularisations sur les payes. »

3 / CDI AESH

« Les CDI ont été envoyés à partir du 16 août soit environ 2000 contrats.

Actuellement près de 55% des contrats sont des CDI.

Des AESH ont refusé la CDIisation.

Des AESH n'ont pas renvoyé leur contrat de CDI ou il manque des pièces dans le dossier donc une régularisation est en cours. »

4 / Soucis de payes et problèmes de salaires

« Pour tous les AESH qui n'ont pas de paye : soit le contrat n'a pas été renvoyé, soit des pièces sont manquantes dans leur dossier.

Un acompte sera fait sur octobre.

Pour les AESH qui ont des paies très basses ou des trop perçus : soucis de transmission des arrêts maladie / sécurité sociale-employeur et arrêts pas encore traités et enregistrés. Enfin régularisation en cours pour le SFT, frais de déplacement domicile-travail notamment en zone rurale...

Le nombre d'AESH concernés par les soucis de paie est en nette diminution, on a réglé le plus gros, on salue le travail de la DDFIP.

Les paies des contrats gérés par Vaucanson sont à l'heure actuelle toujours établies par Vaucanson en raison du délai de traitement, même pour les contrats qui ont basculé sur le SAG SEI (soit le 15 du mois pour le mois suivant et compliqué sur les fins d'années civiles car nécessité de déclencher les paies de décembre début novembre). »

5 / Prime pouvoir d'achat

« Elle doit être versée en octobre mais tous les AESH ne l'auront pas en octobre et une régularisation interviendra en novembre.

Le paiement de la prime est bien pris en compte par les services et la prime sera bien versée avant la fin de l'année.

Confirmation de la proratisation de la prime selon la quotité de travail. »

6 / Cellule d'accueil AESH

« Elle fonctionne, elle est submergée d'appels et de mails.

Si une AESH alerte une fois, c'est suffisant : alerter sans cesse n'aide pas et surcharge les services. Le délai de traitement est long car il y a beaucoup de mails à traiter. »

7 / Personnels de gestion

« Il y a une grosse masse de contrats à traiter, on manque de personnels administratifs.

On est passé de 9 à 22 mais problèmes d'absences, de nouveaux personnels à former.

Soucis avec le logiciel opéra qui a des difficultés sur la quotité saisissable, ce qui a un impact sur les paies. »

8 / Le recrutement des AESH

« On a les moyens mais on manque de ressources humaines : soucis pour recruter des AESH dans certains secteurs. »

Le rectorat confirme qu'il y a une enveloppe annuelle fixée sur une année civile (enveloppe épuisée) mais que des compléments de budgets sont alloués en début d'année scolaire en fonction de l'augmentation des notifications attribuées par la MDPH.

9 / Groupes de travail AESH (celui sur la formation est demandé depuis plus de trois ans !)

« Oui, à réfléchir, à construire. Sur les questions de la formation des AESH, du guide académique AESH à remettre à jour. Pas de date fixée. »

10 / La formation continue des AESH

« Elle est à construire, on entend, c'est une demande qui nous est remontée.

Il existe des FIT PIAL et FIT établissements.

45% des FIT demandées sont intercatégorielles et concerne tous les personnels, y compris les AESH.

2 campagnes de recueil des besoins dans les PIAL (automne et printemps).

1 formation pour les AESH référents le 22 novembre (séminaire pour être "formateur" des AESH).

1 idée d'un parcours magistère pour les AESH à construire.

À l'avenir, dans le premier degré, associer les AESH aux PE pour les formations des élèves à besoins particuliers.

Les AESH peuvent également se former/s'informer auprès de l'E AFC (Ecole Académique de la Formation Continue), service partenaire du rectorat pour les formations continues – école inclusive. »

11 / Communication dans les PIAL

« Certains PIAL ont des bonnes pratiques, il faut s'appuyer dessus, on entend et on note que certains PIAL posent souci dans leur gestion et communication.

On va reprendre cela avec eux et notamment les pilotes de PIAL. »

Aucune réponse sur les AESH référents qui exercent aussi des missions de coordo et se prennent pour les supérieurs hiérarchiques des AESH.

« 111 PIAL dans l'académie, 40 en Isère.

On va faire des enquêtes dans les PIAL et grâce aux remontées, on pourra déterminer si le PIAL est déficient ou efficace.

M. Bablon, DASEN du 74, travaille à un outil de pilotage des PIAL en groupe de travail académique pour acter l'efficacité des PIAL selon des critères qui restent à déterminer.

On entend que dans certains PIAL les vœux des AESH ne sont pas pris en compte et qu'il y a des changements d'affectations, mais cela peut se justifier, il y a des priorités à couvrir. »

12 / Les quotités des AESH

« On a des AESH qui demandent des quotités à la baisse et d'autres à la hausse. On a des AESH qui ne veulent pas augmenter leurs heures, donc qui ont des salaire bas. »

13 / Communication AESH

« Il y a la cellule d'accueil, il y a les PIAL et il y a le site académique école inclusive, entièrement restructuré récemment, qui est une mine de ressources pour les AESH. »

14 / Les accompagnements de plus en plus nombreux, de plus en plus lourds

« C'est un souci d'accompagner des élèves non notifiés, on va s'en occuper.

La MDPH donne des notifications en masse sans se soucier s'il y a le personnel derrière.

Les élèves en attente de structures spécialisées sont inclus en milieu ordinaire.

Les IEN sont en lien avec les ARS et les ESMS pour essayer d'influer sur le taux de pression et aborder les situations les plus critiques. Mais la décision finale appartient aux familles, c'est le principe de l'auto détermination et une fois que la famille s'est prononcée, on ne revient pas dessus. »

Fin de l'audience à 15h40